Trame verte et bleue

Élodie SALLES
Chargée de mission trame verte et bleue
MEEDDAT
Bureau de l'intégration de la biodiversité dans les territoires

Présent pour l'avenir

plan

- Contexte pré-existant
- Grenelle de l'environnement
- Objectifs, définition et dispositif
- Élaboration régionale et locale
- TVB et changement climatique
- Ce qu'il reste à faire

Un contexte pré -existant

1992 Rio de Janeiro : Convention sur la diversité biologique Sommet de la Terre

→ Biodiversité = préoccupation majeure

1995 : Stratégie paneuropéenne sur la diversité biologique et paysagère

→ Conservation des espèces, protection des espaces

Approche globale dynamique : « réseau écologique européen »

2002 Johannesburg : Sommet développement durable

2004: Stratégie française de la biodiversité

2006 : Actualisation stratégie européenne pour la biodiversité

→ Objectif de réduction de perte de biodiversité en 2010

Un contexte pré -existant

En France

Un constat :

la fragmentation des milieux

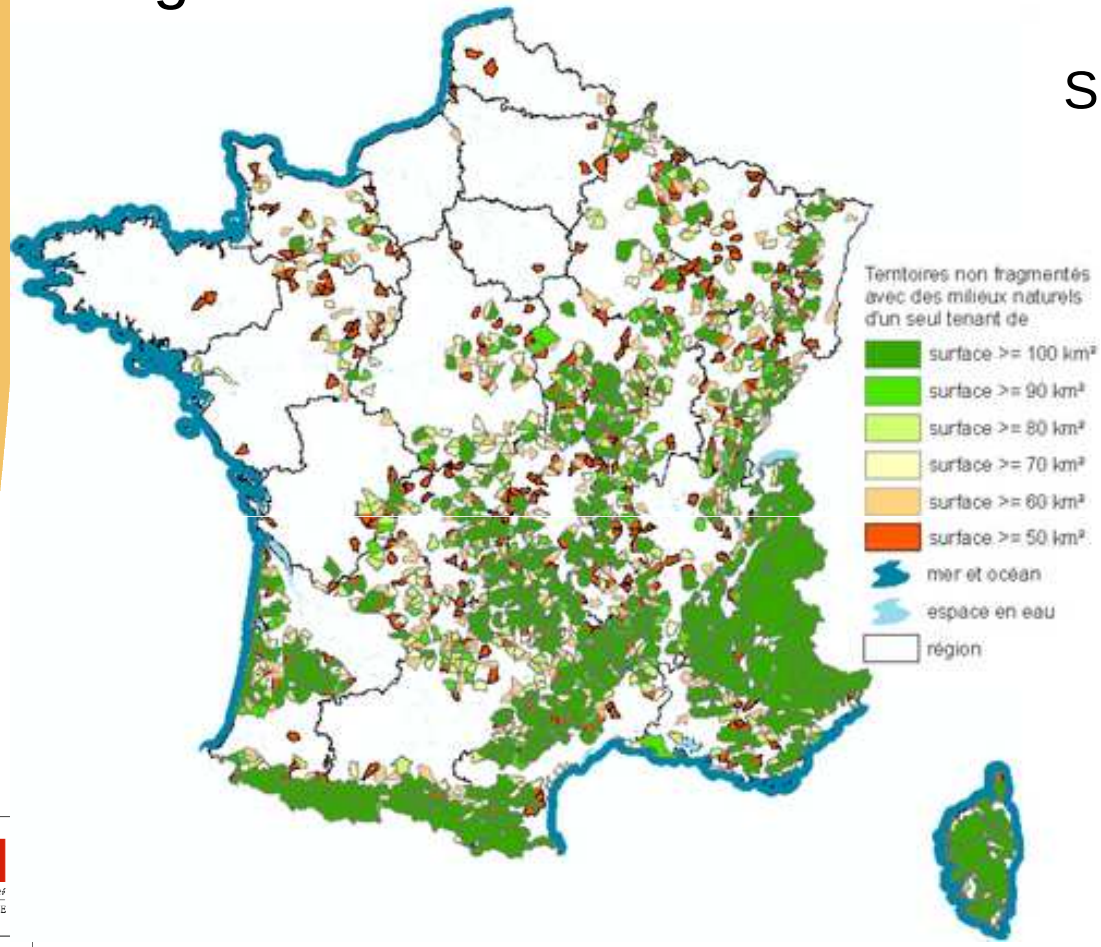

Des initiatives à différentes échelles de territoires :

Schémas, appels à projets,…

Régions : NPDC, Alsace,..
Département : Isère

Parcs Naturels Régionaux,

…

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire

Les apports du Grenelle

Engagement 73 : trame verte et bleue

Gestion intégrée du territoire, biodiversité ordinaire

Comité opérationnel TVB de 2007 à 2009

Pilote : sénateur Paul RAOULT

Co-chefs de projets : MEEDDAT + MNHN, appui :Cemagref, MNHN, ONEMA, SETRA

Membres : Collectivités, Partenaires socio-économiques, ONG

- Analyse des expériences, concepts et méthodes
- Propositions législatives : projets de lois grenelle I et II
- Propositions d'orientations nationales = cadre

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire

Les projets de lois Grenelle

Grenelle I

- Art 20, 21 et 26 : objectif de création d'une trame verte et bleue d'ici fin 2012

- 17 juin : voté en 2ème lecture par l'Assemblée

➡ **seconde lecture au Sénat programmée les 1er et 2 juillet**

Grenelle II

- Art 45 et 46 : définition et objectifs de la TVB, dispositif de la TVB, lien avec les SDAGE dans le code de l'environnement

- Art 5 à 10 : intégration des objectifs de préservation et de restauration des continuités écologiques dans le code de l'urbanisme (DTADD, SCoT, PLU, CC)

- 16 et 17 juin : examiné par la commission des affaires économiques du Sénat

➡ **lecture au Sénat programmée en septembre 2009**

Projet de loi
Les objectifs d'une TVB

Préserver et restaurer des continuités écologiques

⇨Diminuer la **fragmentation** et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces ;

⇨Identifier et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des **corridors écologiques** ;

⇨Atteindre ou conserver le **bon état écologique** ou le bon potentiel des eaux de surface ;

⇨ Prendre en compte la biologie des **espèces migratrices** ;

⇨ Faciliter les **échanges génétiques** nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvage ;

⇨Améliorer la qualité et la diversité des **paysages** ;

⇨Permettre le déplacement des aires de répartition des espèces sauvages et des habitats naturels dans le contexte du **changement climatique**.

Projet de loi
La définition de la TVB

Composante verte :

espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité

dont tout ou partie des espaces protégés

+ corridors écologiques permettant de les relier

+ surfaces en couvert environnemental permanent

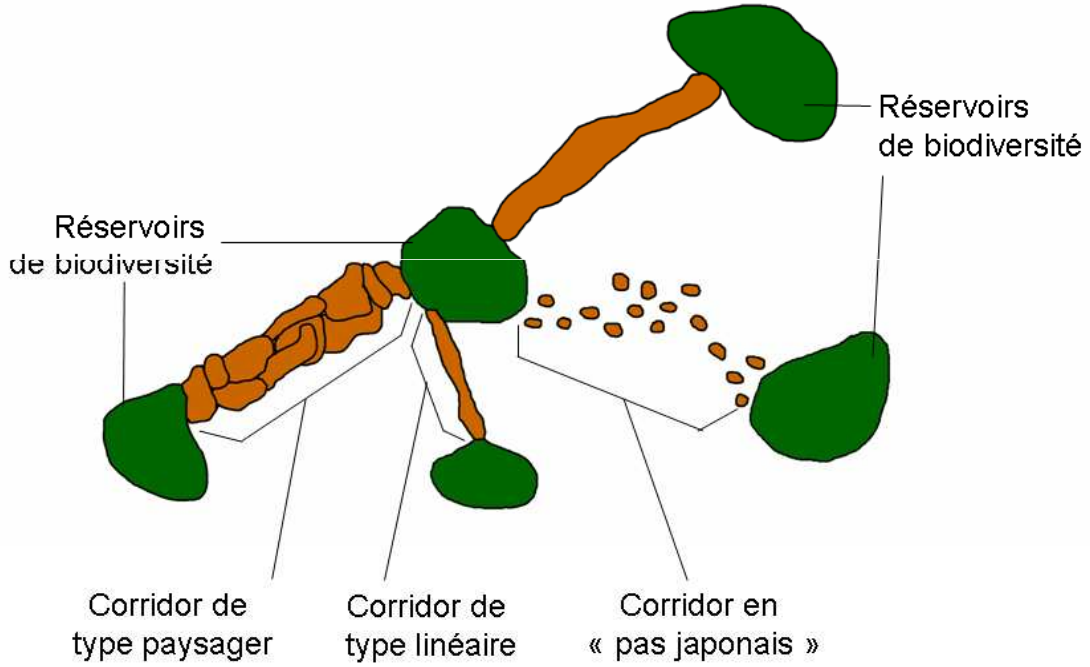

Projet de loi
La définition de la TVB

Composante bleue :

cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux classés art L.214-17 CdE

+ zones humides nécessaires pour les objectifs de la DCE

+ autres cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux et zones humides importants pour la préservation de la biodiversité

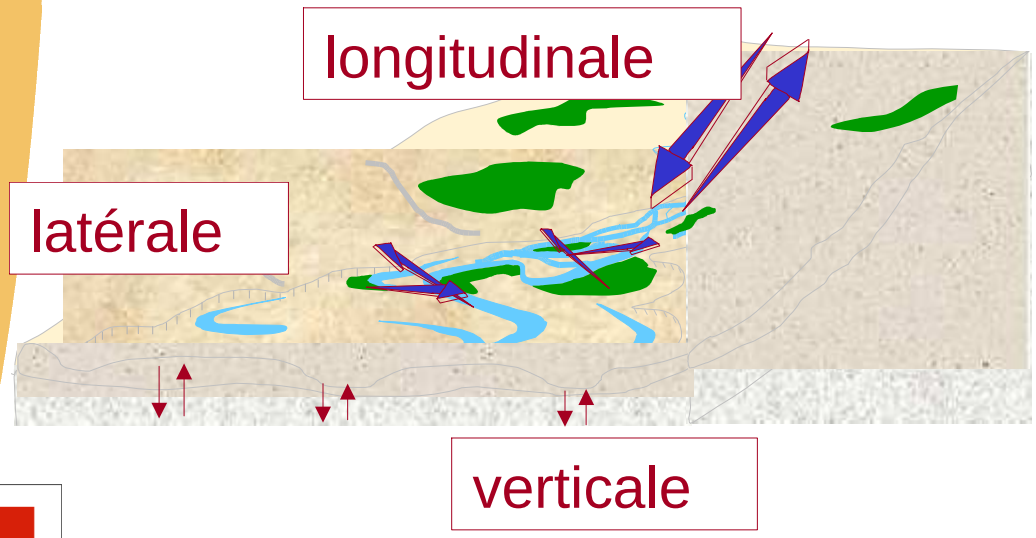

➡ Appui sur éléments de la continuité écologique dans les SDAGE

\+ compléments

Projet de loi
La définition de la TVB

Des milieux aquatiques fonctionnels :

du vert et du bleu !

Trame « verte et bleue » = deux composantes

⇨***complémentaires***

⇨***importance des interfaces***

⇨***nécessité de gestion intégrée des milieux***

Projet de loi
Le dispositif de la TVB

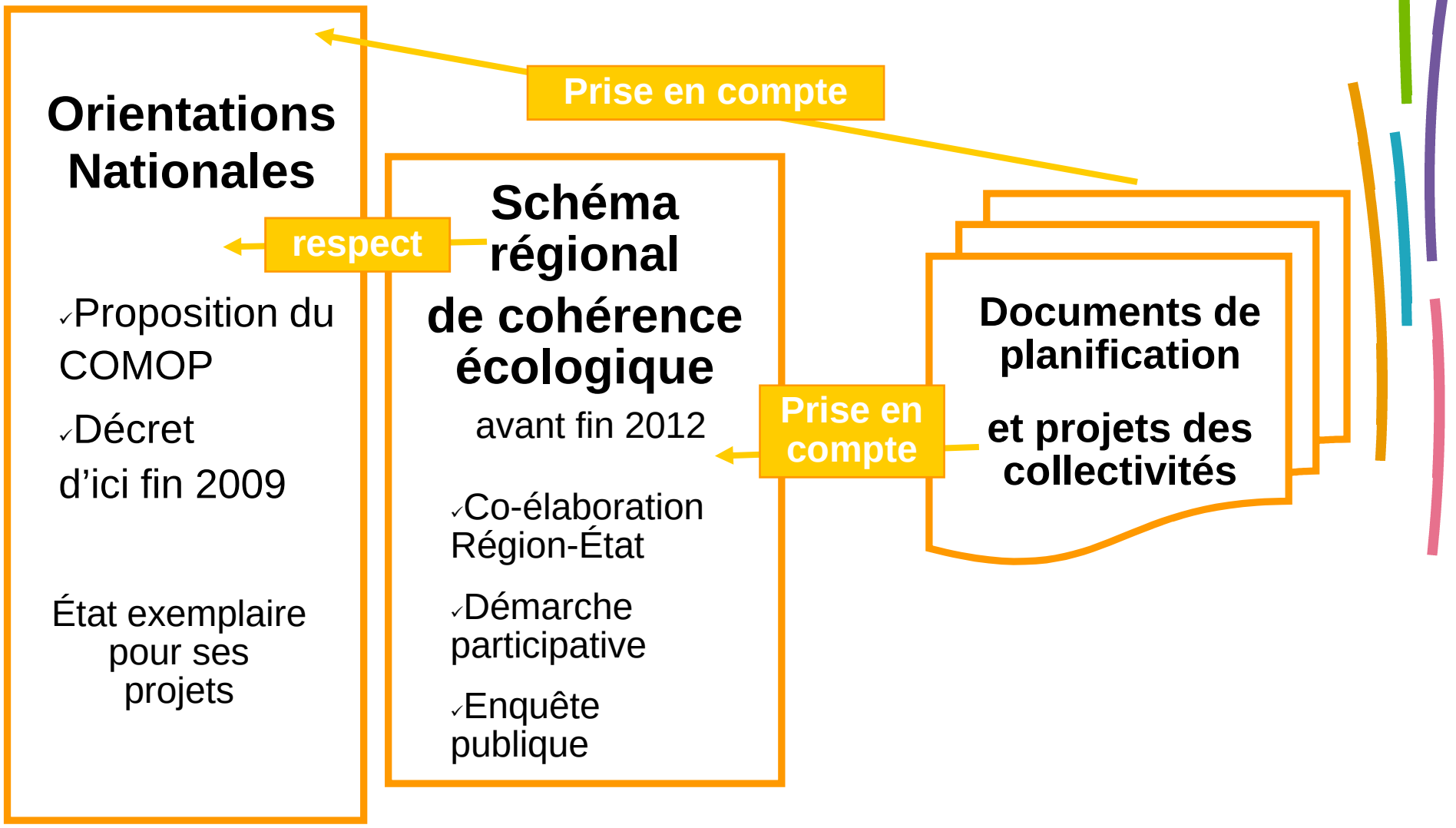

Imbrication des échelles : cohérence des enjeux et vision adaptée au territoire

Les orientations nationales : cadre national et mise à disposition d'outils

➡ Pour les décideurs et les techniciens

- Des projets de guides :

1. Enjeux et principes de la TVB
2. Appui méthodologique à l'élaboration régionale de la TVB
3. Prise en compte de la TVB par les infrastructures linéaires de transport de l'État

- En consultation institutionnelle jusqu'au 1er juillet

- En consultation « publique » jusqu'au 15 juillet :

www.legrenelle-environnement.fr/trameverteetbleue

Élaboration régionale de la trame verte et bleue

- Critères de cohérence

= à vérifier et possible base d'élaboration

- Cohérence sur les espèces
- Cohérence sur les espaces et milieux
- Cohérence sur les zonages existants
- Cohérence sur les milieux aquatiques et humides
- Cohérence de structure (interrégions et transfrontalier)

- Libre choix de méthode au niveau régional

- Contenu du Schéma Régional :

✓ Identification des enjeux régionaux

✓ Détermination des composantes de la TVB

✓ Élaboration de la carte de synthèse de la TVB au 1/100 000 ème

Élaboration locale de la trame verte et bleue

Un outil d'aménagement du territoire

➢cohérence activités socio-économiques et enjeux écologiques

Mise en œuvre opérationnelle de la TVB :

= utiliser les outils juridiques existants

- concertation : mobilisation notamment des naturalistes et des élus
- cadre contractuel et incitatif => privilégier démarches collectives
- maîtrise d'ouvrage = mise en avant des départements proposée
- place du suivi et de l'évaluation + évolution des schémas

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire

TVB et changement climatique

Pour une majorité d'espèces : éviter les impasses

- **Favoriser l'adaptation des espèces : élaboration du schéma**
  - Maintenir un réseau de noyaux durs = « bastions » d'espèces
  - Déterminer les espèces avec stations récentes = avant-gardes du changement climatique
  - Déterminer les populations en déclin en limite d'aire de répartition

- **Préparer la réorganisation spatiale des aires de répartition**

  => plus de continuités = moins d'obstacle au déplacement

- **Assurer la résistance aux perturbations/catastrophes**

  => des écosystèmes diversifiés = bonne fonctionnalité des milieux

  = meilleure résistance, régulation

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire

Ce qu'il reste à faire...

Le Comité opérationnel TVB d'ici fin 2009 :

- **Cadrage national**
  - Intégration résultats de la consultation sur les guides
  - Adaptation à la **Corse, aux DOM et à Mayotte**
  - **Réflexions sur** la **compensation** pour atteinte à la continuité écologique

- **Communication, sensibilisation sur la TV**
- **Contractualisation, contexte socio-économique, fiscalité**

- **Centre de ressources TVB : appui aux collectivités et services de l'État**

- **Rapprochements avec d'autres réflexions nationales :**

⇨Sujet « nature en ville »
⇨Engagement grenelle acquisition de zones humides
⇨Effacement des obstacles à la continuité

Ce qu'il reste à faire…

Voter les projets de loi grenelle …

Ne pas attendre

Tous : améliorer la connaissance et expérimenter !

Merci de votre attention

elodie.salles@developpement-durable.gouv.fr

Pour en savoir plus :

www.legrenelle-environnement.fr/trameverteetbleue